

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 24 mars 2010**

Objet : Avenant N°14 au contrat de concession (modification des articles 42, 43 et annexe 2)

L'an deux mille dix, le vingt quatre mars à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL Réalisation, dûment convoqué le neuf mars, s'est réuni en session ordinaire, salle « Lac de Vassivière » à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président. Ce comité syndical devait se tenir le 4 mars, à défaut de quorum elle a été reportée au 24 mars (voir délibération N° 197).

En exercice : 15

Présents : 4

Votants : 4 Pour

Etaient présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Jean-Bernard DAMIENS
Mr Bernard BROUILLE
Mr Jean-Pierre BERNARDIE

Vice Président Communauté de communes Pays de Tulle
Vice Président du Conseil Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive

Etaient excusés :

Mr Jean-Paul DENANOT (et son suppléant)
Mr Christian AUDOUIN (et son suppléant)
Mme Monique BOULESTIN (et son suppléant)
Mr Arnaud BOULESTEIX (et son suppléant)
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)

Président du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Conseil Régional du Limousin
Maire-Adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Il est apparu nécessaire d'actualiser les articles 42, 43 et l'annexe 2 (Compte d'exploitation prévisionnel) du contrat de concession pour fixer, de façon plus détaillée, les attentes du Syndicat Mixte quant aux comptes rendus annuels du délégataire.

Cette actualisation est également nécessaire au vu de l'intervention des principaux éléments suivants :

- la fin des travaux de premier établissement,
- l'introduction de l'article R.1411-7 du CGCT relatif aux obligations du concessionnaire en matière de compte-rendu financier,
- l'évolution du plan d'affaire du délégataire (annexe 2).

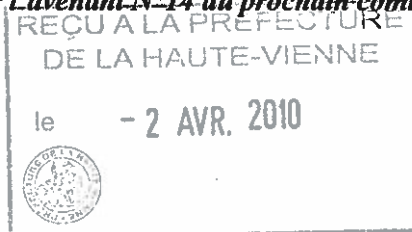
La mise à jour de l'annexe 2 répond à l'observation émise par la Chambre régionale des comptes reçue dans le cadre des observations provisoires ; il est conseillé à DORSAL de mettre en place le présent avenant le plus rapidement possible.

L'annexe 2 est en cours d'analyse par un cabinet d'expertise financière. L'analyse sera présentée en séance.

Au vu de l'analyse financière effectuée par le cabinet KPMG, un certain nombre d'incohérences ont été relevées et elles ne sont toujours pas levées à ce jour.

En conséquence, il est proposé de reporter la délibération sur l'avenant N°14 au prochain comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL Réalisation décident, à l'unanimité, de reporter la délibération sur l'avenant N°14 au prochain comité syndical.



Fait à Limoges, le 24 mars 2010

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

